



Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

ID : 035-263502221-20221014-DEL2022\_41-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
41

Séance du 11 octobre 2022

Objet	
-----	
Modification d'emploi non permanent	
-----	
Contrat de projet Programme de Réussite Éducative (PRE)	
-----	
Année 2023	
-----	
<b>Nombre des membres du Conseil</b>	
En exercice	13
Présents	11
Votants	11
<b>Vote</b>	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson et Denigot, Monsieur Brégain, Mesdames Salitra et Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :  
Monsieur Luczkiewicz  
Monsieur Longuet

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

## MODIFICATION D'EMPLOI NON PERMANENT

-----

### CONTRAT DE PROJET PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

-----

**ANNÉE 2023**

-----

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

#### Description du projet :

La Ville de Redon s'investit dans l'éducation et construit la ville de demain en formant ses futurs citoyens sur le temps scolaire et extrascolaire en partenariat avec les acteurs du territoire.

Le Projet de Programme de Réussite Éducative (PRE) fait suite à un constat de difficulté de certains enfants et parents résidant dans le quartier de Bellevue. L'objectif est de prendre en charge une quarantaine d'enfants et de jeunes (2 à 16 ans) par an et de leur apporter un accompagnement personnalisé avec des éducateurs, des infirmiers et l'Education Nationale. Ces professionnels socio-éducatifs proposent un soutien psychologique ou médical, un complément d'éducation, d'accès aux loisirs et de soutien scolaire.

Un comité de pilotage réunit au moins deux fois par an assure le suivi, l'évaluation et valide les propositions de nouvelles actions.

Le projet a été initialement positionné sur le Contrat de Ville, qui devait se terminer le 31 décembre 2022, mais celui-ci est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Le bilan des deux années fait apparaître les éléments suivants :

- évolution de la participation des bénéficiaires du programme : + 40 % en 2 ans, avec un objectif à 5 % par an ;
- évolution des partenariats mobilisés dans l'accompagnement des enfants : + 18 %, avec un objectif à 10 % par an ;
- évolution de la participation aux ateliers : + 50 % en 2 ans, avec un objectif à 10 % par an.

Au-delà du Programme de Réussite Éducative, il est proposé de renforcer le Projet Éducatif Local (PEL) sur le volet enfance à partir d'avril 2023.

Rappel de la description du poste :

Sous la responsabilité de la Directrice des Services Éducatifs et de la Citoyenneté, le(a) coordinateur(rice) du Programme de Réussite Éducative

- participe à la mise en œuvre de la politique municipale en matière éducative et du Programme de Réussite Éducative ;
- fédère les acteurs de l'éducation, de la santé, des loisirs et de la prévention du territoire et développe les projets et des partenariats autour du PRE tout en intégrant les actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville du quartier prioritaire « Bellevue » ;
- assure le suivi individuel des enfants, jeunes et familles pris en charge dans le cadre du programme.

Le contrat de projet a été positionné du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 et pourrait être prolongé jusqu'au 31 octobre 2026.

Les missions restent celles définies à la création :

- participe à la mise en œuvre de la politique municipale en matière éducative et du Programme de Réussite Éducative ;
- fédère les acteurs de l'éducation, de la santé, des loisirs et de la prévention du territoire et développe les projets et des partenariats autour du PRE tout en intégrant les actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville du quartier prioritaire « Bellevue » ;
- assure le suivi individuel des enfants, jeunes et familles pris en charge dans le cadre du programme.

et sont complétées par :

- contribuer à la création d'un pôle enfance ;
- gérer et encadrer le pôle enfance pour les 2-10 ans ;
- consolider et développer les offres (dispositif, programme, évènements, ...) ;
- renforcer les liens avec le service Vie des écoles.

Proposition de modification du poste :

- Catégorie : A
- Filière : Médico-sociale
- Grade : Assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe
- Indice de rémunération maximum : 415
- Emploi : Coordinateur du Programme de Réussite Éducative/Responsable du pôle enfance du Service Enfance Jeunesse
- Temps de travail : Temps complet
- Période de modification : 01/01/2023 au 31/10/2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

ID : 035-263502221-20221014-DEL2022\_41-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la modification du contrat de projet, tel que présenté ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget du CCAS de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

